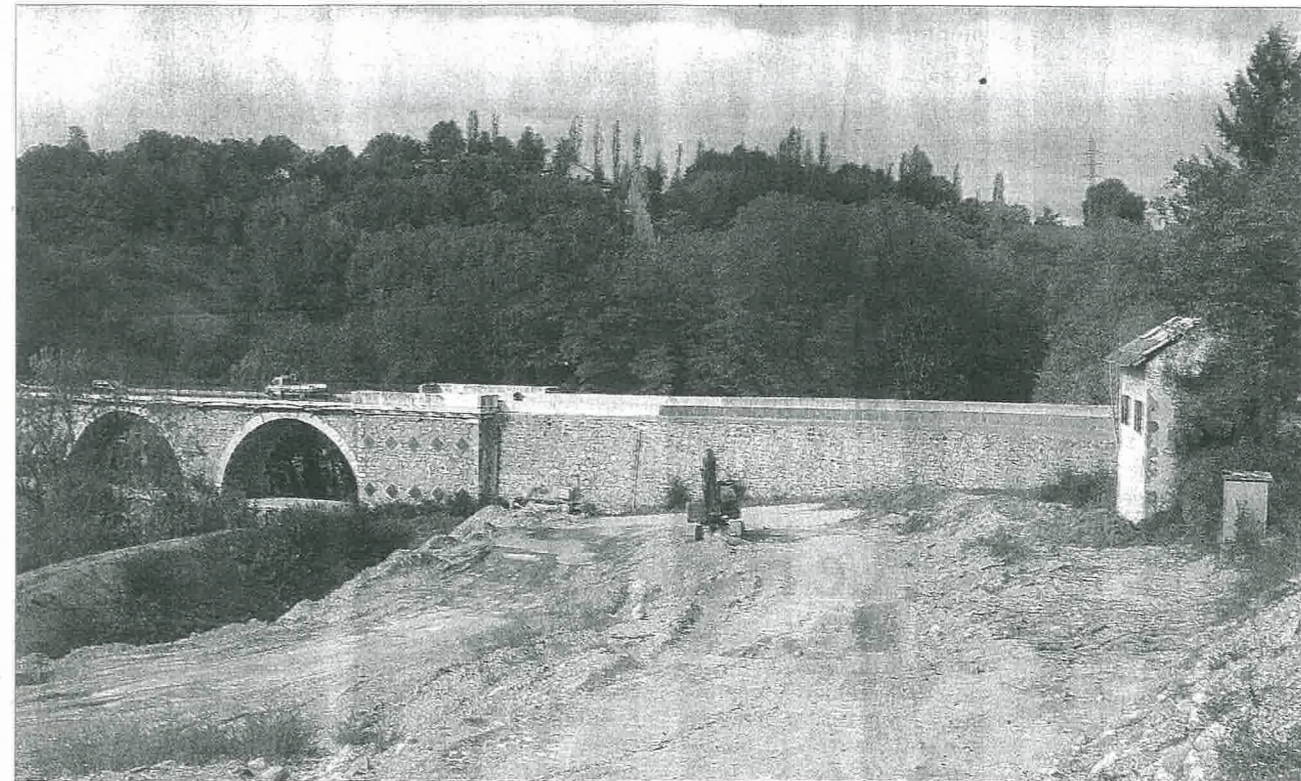


# LE GENEVOIS

## ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

# Un remblai autorisé, conforme au cahier des charges



D'après un nouveau rapport d'expertise, ce site de dépôts inertes situé aux Moulins apparaît conforme au cahier des charges établi, ne créant aucun désordre sur son environnement proche, notamment sur la Menoge (en aval).

**L**e remblai des Moulins n'en finit pas de faire causer... Il y a quelques jours, le maire prenait un arrêté de suspension de travaux pour faire toute la lumière sur ce site, mais aussi pour faire bouger les choses du côté des services de l'État.

Pour Serge Fiorelli, le propriétaire du terrain et son épouse Viviane, « Nous avons fait une demande de certificat d'urbanisme, acceptée par la DDEA et visée par l'ancien maire. Nous avons obtenu

l'autorisation d'agrandir la maison existante à condition de ne pas avoir une zone d'accès direct mais par la sortie des travaux actuels. À cette période nous avons contacté l'entreprise Barbaz pour le remblai, pour boucher le trou au pied de la maison. »

Autre particularité, c'est un terrain privé d'un hectare. « Nous sommes sur une zone non constructible mais comme nous faisons un agrandissement d'un bien déjà existant, nous pouvons le faire. »

Les plus anciens se souviennent encore du temps où les pentes avoisinantes sur Arthaz et Vétraz étaient remplies de vignes. Ce n'est plus le cas. « Nous effectuons ce remblai sur un champ, pas un bois », explique Hervé Barbaz. Certes, au départ, il y avait encore de petits arbres, mais surtout des broussailles. « On ne peut donc pas parler de déboisement. »

Concernant le remblai qui descend vers la Menoge, vieux de plus de 20 ans, « il

était rempli de ferrailles, on a donc dû le nettoyer », précise Viviane Fiorelli.

Suite à la suspension des travaux, une nouvelle étude a été effectuée. Le remblai s'est avéré conforme au cahier des charges, stable et sans risque.

Hier, le sous-préfet organisait une réunion en présence de l'exploitant, des représentants de la DDEA et du RTM (Risques torrents et Montagne), du maire et des Amis du site de Creuze pour faire le point. Il a été décidé de ne pas

### REPÈRES

#### EXPERTISE

■ Suite à la nouvelle demande de la société Barbaz, un bureau d'études géologiques est de nouveau intervenu afin d'expertiser les travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépôts inertes, à Arthaz, aux Moulins. L'expert a fait le tour complet de la zone. Après une analyse fine, aucun mouvement, fissuration ou bombement n'ont été constatés. Le site, en l'état, apparaît donc stable. De plus Barbaz, a réalisé le front des dépôts en redans successifs. Quant aux préconisations de base, elles ont été respectées dont le retrait de la végétale et la réalisation de redans pour asseoir les futurs dépôts.

#### GLISSEMENT ANCIEN

■ Un ancien glissement de remblais de plus de 20 ans termine sa course en limite du lit de la rivière. Son existence est antérieure à la mise en place des nouveaux remblais. Il n'y a donc aucune relation entre les nouveaux dépôts et le glissement ancien.

rouvrir le chantier en attendant un complément d'information, les différents rapports étant étudiés à nouveau par le RTM. Réponse définitive de réouverture de chantier : le 13 novembre. Le permis de construire sera déposé fin novembre et si tout va bien, le remblai sera terminé en mars 2010.

Sabine PELLISSON